



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette revue de littérature a été financée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans le cadre du deuxième appel à projets en milieu scolaire lancé en juillet 2011 par le Ministère chargé de la jeunesse. Cet appel à projets a donné lieu à l'expérimentation d'un dispositif de « sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes au sein des lycées professionnels ».

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

REVUE DE LITTERATURE – DEUXIEME PARTIE

REVUE D'EXPERIENCES

Introduction.....	3
1. Coopération entre lycée professionnel et mission locale.....	5
2. Partenariat entre lycée professionnel et entreprises.....	7
3. Construction progressive d'un partenariat au niveau du bassin de formation.....	10
4. Initiatives soutenues par des instances <i>ad hoc</i> visant à structurer les partenariats	14
Conclusion	17

Introduction

Le présent texte rend compte d'un travail exploratoire réalisé par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) dans le cadre de l'évaluation du dispositif expérimental de « sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes au sein des lycées professionnels », dit « -1/+1 », financé par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)¹. Il s'inscrit dans le prolongement d'une revue de littérature, elle aussi réalisée par le Céreq et publiée sur le site du FEJ en mars 2012². L'objectif de cette revue de littérature était d'établir un état des lieux des principales actions publiques innovantes réalisées en France pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement professionnel. Toutefois, au vu des résultats relativement modestes des investigations purement bibliographiques, une démarche complémentaire a été entreprise. C'est cette seconde étape qui est à l'origine du présent document. Elle a consisté à solliciter directement des structures susceptibles de détenir des informations et éventuellement des documents non publiés. L'ensemble des missions locales (ML), des missions générales d'insertion académiques (MGI) et des CARIF-OREF présents sur le territoire national ont reçu par courriel le message ci-dessous.

Message envoyé aux missions locales, MGI et CARIF-OREF

Le Céreq, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, mène actuellement une étude sur les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des lycéens professionnels. Dans ce cadre, nous cherchons à collecter les expériences mises en place au niveau local pour accompagner les bacheliers professionnels vers l'emploi : partenariats école-entreprise, tutorat ou parrainage, techniques de recherche d'emploi, suivi post-bac, etc. En tant qu'acteur de l'insertion des jeunes, avez-vous connaissance de telles actions, passées ou présentes, dans votre région ?

Cette formulation du champ étudié est moins restrictive que notre objet de départ, puisqu'il n'y est pas spécifié qu'on ne s'intéresse qu'à des actions publiques. Et de fait, certaines réponses concernent des initiatives entre organismes du secteur privé ; il en est fait état ici dès lors qu'elles renvoient aux mêmes préoccupations que les actions publiques.

Sans compter les retours négatifs, quinze réponses exploitables nous sont parvenues. Les structures concernées ont porté à notre connaissance trois catégories d'actions concernant

¹ Cette expérimentation, qui s'est déroulée durant les deux années scolaires 2011-2012 et 2012-2013, a été conçue et suivie conjointement par la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (MAFEJ) et par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Le rapport d'évaluation du Céreq est accessible en ligne sur le site du FEJ www.experimentation.gouv.fr : « [Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels](#) », [Rapport d'évaluation](#), Christine Fournier et Agnès Legay, septembre 2013. Le lien se trouve dans la rubrique « Insertion professionnelle », au sein du paragraphe concernant chacun des lycées impliqués.

² « *Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels* », Revue de littérature – Première partie, Christine Fournier et Agnès Legay, mars 2012. Le lien se trouve à côté de celui concernant le rapport d'évaluation, dans la rubrique « Insertion professionnelle », au sein du paragraphe concernant chacun des lycées impliqués.

l'accompagnement des jeunes. Deux d'entre elles correspondent au clivage signalé par les travaux d'études évoqués dans la revue de littérature de mars 2012. A savoir d'un côté des dispositifs visant l'évitement du décrochage scolaire et la réussite à l'examen (généralement portés par les MGI), et de l'autre des mesures du type accompagnement destinées à faciliter l'insertion professionnelle, une fois le jeune sorti du système scolaire et engagé dans une recherche d'emploi (notamment réalisées par les missions locales).

Mais une troisième catégorie d'actions est également signalée, qui relève d'une démarche d'articulation entre l'univers de l'école et le monde du travail. C'est celle qui nous intéresse ici. Il s'agit de permettre à des lycéens de se familiariser avec ce qui les attend lorsqu'ils chercheront à entrer dans la vie active. Cela peut concerner les méthodes de recherche d'emploi, l'approche du monde de l'entreprise et de ses exigences ou encore la connaissance de l'environnement économique local. L'esprit de ces initiatives fait écho à celui de l'expérimentation initiée fin 2011 par le FEJ dans six lycées professionnels pour « sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes ». Comme dans cette expérimentation, les actions mentionnées s'inscrivent dans le cadre d'une relation de coopération entre l'établissement scolaire et une ou plusieurs structures extérieures. Et dans l'un des cas présentés ci-dessous, la proximité avec cette expérimentation du FEJ est particulièrement forte, puisque l'Education nationale s'est aventurée hors de son champ d'action traditionnel, en se préoccupant de l'insertion professionnelle de ses élèves non seulement avant la sortie du système scolaire, mais aussi après.

Le premier registre d'action présenté ci-après est celui de la coopération entre un lycée professionnel et une mission locale. Plusieurs témoignages en ont fait état. Les trois grands axes déjà évoqués ci-dessus émergent à travers les actions relatées :

- la découverte de l'économie locale,
- la connaissance des structures d'accueil des demandeurs d'emploi (Pôle emploi, mission locale) et des services que l'on peut en attendre,
- la formation à la rédaction des supports de la candidature (CV, lettre de motivation) et la préparation de l'entretien de recrutement.

Les expériences de ce type sont représentées par les cas n° 1 à 3 ci-dessous qui sont emblématiques de cette catégorie d'actions.

Le cas n° 4 témoigne du fait que le lycée peut aussi nouer des liens avec des acteurs du monde de l'entreprise. Assez classiquement, cette coopération donne lieu à des interventions ponctuelles au sein du lycée, chacune permettant de présenter un métier, un secteur d'activité ou une entreprise. Mais cet exemple montre que la collaboration peut aussi être plus continue et permettre l'instauration d'une relation de parrainage entre un professionnel, actif ou retraité, et un élève ou un petit groupe de quelques élèves.

Le cas n° 5 diffère des précédents par un changement de dimension. D'une part parce qu'il ne s'agit plus d'une initiative locale, mais d'un dispositif beaucoup plus large. Et d'autre part parce que l'action initiale qui a permis de structurer le partenariat à l'échelle d'une académie reposait sur la mobilisation d'une équipe de salariés, ce qui supposait un financement conséquent. Spécificité supplémentaire : le public cible était constitué à la fois d'élèves en fin de scolarité et d'anciens élèves récemment sortis du lycée.

Pour terminer, il a paru pertinent de resituer ces expériences singulières dans le contexte des efforts déployés depuis une quinzaine d'années par le ministère de l'Education nationale en vue de développer les liens entre le monde de l'école et celui de l'entreprise.

1. Coopération entre lycée professionnel et mission locale

Le cas n°1 est celui du partenariat entre le lycée professionnel et la mission locale de Ribérac, en Dordogne. Il est présenté ici à titre d'exemple, car il est représentatif de plusieurs réponses de même nature. Il témoigne des liens qui peuvent se nouer entre un lycée professionnel et une mission locale pour aider les élèves à aborder leurs démarches d'insertion professionnelle dans de bonnes conditions. Les services proposés sont classiques, ils visent à apporter un socle de connaissances et à développer des compétences en matière de recherche d'emploi.

Voici le message reçu de la mission locale de Ribérac en réponse à notre courriel de sollicitation.

Bonjour,
Pour ce qui concerne la mission locale et le lycée professionnel de Ribérac : nous organisons depuis plusieurs années des « sessions » de sensibilisation à la découverte de l'économie locale, connaissance des organisations d'accueil des demandeurs d'emploi – Pôle Emploi, mission locale –, sessions de TRE* à la mission Locale avec CV et préparation aux entretiens de recrutement. Ceci se fait naturellement dans la mesure de nos moyens (disponibilité de l'équipe technique) et ressources (parrainage...). Ceci est accompli dans une démarche de prévention : trouver un emploi rapidement ou bien diminuer le délai d'« errance » après la sortie de l'école.
Cordialement,

* TRE = techniques de recherche d'emploi

Un entretien téléphonique avec la mission locale a permis de compléter ce premier niveau d'information. Ce partenariat existe depuis trois ans. Il s'agit d'une collaboration qui ne s'accompagne d'aucun financement spécifique. Ce sont des échanges informels noués à l'occasion de forums locaux sur l'emploi ou l'alternance qui en sont à l'origine. Les quatre classes de terminale du lycée professionnel sont concernées : deux classes de bac pro Maintenance et deux de bac pro Secrétariat. Des conseillers de la mission locale vont aussi présenter la mission locale aux classes de terminale générale, mais il s'agit alors d'une simple information ; les efforts sont concentrés sur les élèves du lycée professionnel qui ont pour la plupart vocation à entrer rapidement sur le marché du travail.

Une fois par an, au mois de mai, chaque classe de terminale professionnelle passe une journée à la mission locale. Outre la présentation des services de la mission locale et de Pôle emploi, la prestation comporte deux volets :

- une information sur l'économie locale, qui est dispensée par la chargée de relations entreprises de l'Espace Economie Emploi de Ribérac³ ;
- une préparation aux entretiens d'embauche.

³ Le Conseil général de Dordogne finance des structures nommées « Espace Economie Emploi ». Celles-ci rendent approximativement les mêmes services que les Maisons de l'Emploi.

Chaque élève participe à un atelier de préparation du CV, en collectif, et bénéficie de la simulation d'un entretien d'embauche, individuellement pendant un quart d'heure. Il faut noter que l'organisation des ateliers CV a évolué au fil du temps. Au début, ils étaient animés par les conseillers de la mission locale ; désormais, ce sont les enseignants du lycée qui s'en chargent.

Il faut noter que cette coopération entre établissement scolaire et mission locale cesse une fois l'élève sorti du lycée professionnel. Le jeune bachelier peut alors, comme partout ailleurs, s'adresser à la mission locale dont il dépend.

Le cas n° 2 présente l'intérêt de montrer qu'il peut exister des connexions entre lycée professionnel et mission locale, même en l'absence de collaboration explicite.

La mission locale du pays de Royan est articulée à un BIJ, un bureau d'information jeunesse. Les deux sont en lien direct avec la Maison de l'Emploi de l'agglomération de Royan, puisque la mission locale et la Maison de l'Emploi ont le même directeur. Aucune action spécifique n'est construite entre la mission locale et le lycée professionnel de l'Atlantique, aucune convention ne les relie. Néanmoins, il existe des liens indirects. Plusieurs exemples en témoignent.

Tout d'abord celui des jeunes décrocheurs, sortis de leur classe mais qui relèvent encore administrativement de l'Education nationale. Le Centre d'information et d'orientation (CIO) peut leur proposer un accompagnement par la mission locale. Il peut aussi les orienter vers le dispositif intitulé PAQI (Parcours d'accès à la qualification et à l'insertion), dont l'objectif est de les remotiver en vue d'une reprise d'études. Bien qu'ils soient encore suivis par l'Education nationale, les jeunes en PAQI bénéficient de services de la mission locale. Par exemple pour les accompagner à un forum sur l'alternance ou à une démonstration de métier...

Les élèves scolarisés aussi sont concernés par des interventions du BIJ ou de la mission locale, mais c'est davantage sur le registre de l'information. Ainsi le BIJ se rend régulièrement dans les deux lycées, général et professionnel, pour présenter aux élèves l'offre de services du BIJ et de la mission locale. Autre exemple, la mission locale organise chaque mois un « Mercredi de l'emploi » pour faire découvrir un métier de manière ludique, en partenariat avec des professionnels, des organismes de formation, etc. A chaque fois, quelques élèves des lycées y participent.

Là encore, il apparaît que les lycéens peuvent bénéficier de certains services proposés par les missions locales, même si ceux-ci sont prioritairement destinés aux jeunes sortis de formation initiale. Mais inversement, le lycée professionnel ne s'occupe pas de l'insertion des jeunes dès lors qu'ils ne sont plus sous sa responsabilité.

Le cas n° 3 est proche du précédent. Il montre à nouveau que la frontière entre domaines d'intervention de l'Education nationale et de la mission locale n'est pas étanche dans le cas des élèves décrocheurs. Sa particularité est de mettre en évidence l'existence de liens directs entre MGI et mission locale, au cas par cas, sans que cela soit formalisé sous la forme d'un véritable partenariat.

Lorsqu'elle repère qu'un jeune qui la sollicite est en situation de décrochage scolaire, la mission locale de Dinan travaille en lien avec la MGI si la situation le justifie. Soit en prenant directement contact avec elle, soit par l'intermédiaire du jeune, encouragé à se manifester auprès de la MGI. Car souvent les élèves décrocheurs ne s'adressent pas spontanément à la MGI. Par ailleurs, la mission locale encourage le parrainage de jeunes en recherche d'emploi par des professionnels actifs ou retraités. Il s'agit d'instaurer une relation d'accompagnement individualisé, prioritairement pour des jeunes éloignés de l'emploi. L'un des objectifs est de permettre au jeune de profiter du réseau professionnel de son tuteur. Une conseillère est identifiée comme « référente parrainage » au sein de la mission locale.

Des actions du type parrainage peuvent aussi être organisées dans le cadre de liens directs entre le lycée professionnel et le monde de l'entreprise.

2. Partenariat entre lycée professionnel et entreprises

Le cas n° 4 est exemplaire à cet égard. Il s'agit du programme « Booster » qui concerne en 2012 trois lycées professionnels bretons et l'Union des Entreprises du Morbihan (MEDEF).

Voici le message reçu de l'Union des Entreprises - Médef Morbihan auquel la mission locale de Pontivy (Centre Bretagne) avait transmis notre sollicitation.

Le Médef Morbihan organise des actions vers les enseignants, les chefs d'entreprises et conseillers d'orientation et les élèves pour :

- avoir une meilleure connaissance des entreprises, des activités et des métiers qui y sont exercés,
- avoir une représentation actualisée des conditions nouvelles d'exercice des métiers dans le but de préparer les jeunes à mieux anticiper leur vie professionnelle, mieux comprendre le monde du travail et surtout pouvoir y trouver leur place.

L'opération Booster, menée à Vannes, Pontivy, Questembert d'octobre à avril concerne 68 jeunes, 68 parrains. Cette action vise à accompagner de façon personnalisée les lycéens en formation issus des Lycée Notre-Dame Le Ménimur à Vannes, Saint Yvy à Pontivy et Marcelin Berthelot à Questembert vers le monde de l'entreprise. Ce dispositif est une véritable passerelle entre le quotidien scolaire et l'univers de travail pour que ces jeunes acquièrent les savoir-être fondamentaux nécessaires en entreprise.

Les jeunes inscrits dans cette démarche sont issus des filières de première générale ou bac pro de différentes filières. Ils sont accompagnés avant, pendant et jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ce sont des jeunes qui se questionnent sur leur orientation professionnelle et les parrains les aident alors à se projeter dans un avenir professionnel.

L'action se déroule en deux volets :

- Premier volet : mise en place d'un Tutorat entre chefs d'entreprise et jeunes des lycées.
- Deuxième volet : organisation d'un événement de type « Job Dating/journée de recrutement » plus largement ouvert aux élèves de terminale.

Booster représente l'aboutissement d'un processus initié vers 2007. L'origine se situe à Rennes ; elle a été inspirée par l'implication du MEDEF dans l'opération « Nos quartiers ont des talents », démarrée en 2005 en Seine-St Denis. Pour mémoire, il s'agissait, dans un souci d'égalité des chances, de proposer à des jeunes diplômés de bac+4 ou davantage, issus prioritairement des quartiers populaires, d'être accompagnés dans leur recherche d'emploi par des cadres d'entreprises. Un chef d'établissement scolaire de Rennes a eu l'idée, en lien avec le MEDEF local, de transposer cette forme de tutorat au profit de quelques uns de ses lycéens manquant de motivation. Intitulée « Coup de boost », cette initiative s'est ensuite délocalisée dans le Morbihan lors de la mutation de ce chef d'établissement. Depuis, elle est devenue « Booster » et concerne aujourd'hui un lycée public et deux lycées privés sous contrat.

Il s'agit d'un accompagnement individualisé qui s'inscrit dans un cadre collectif qui le complète et le structure. Dans chaque lycée, une vingtaine d'élèves de première se voient attribuer un tuteur, qui est un chef d'entreprise en activité, et un professeur référent (un enseignant pour 5 élèves). L'enseignant désigné veille au bon déroulement du tutorat ; il est un interlocuteur privilégié tant pour l'élève que pour son tuteur. Ce tutorat est supposé se poursuivre toute l'année et s'attacher tout particulièrement à l'acquisition des « savoir-être » destinés à faciliter l'insertion et l'intégration dans l'entreprise. Outre les échanges personnalisés avec leur tuteur, les vingt élèves concernés participent ensemble durant l'année à plusieurs journées qui sont conçues comme « des moments de découverte et de dialogue ».

Voici par exemple le planning au lycée Jeanne d'Arc- St Ivy de Pontivy durant l'année 2011-2012 :

- 07 octobre : journée de lancement
- 15 novembre : « première respiration » pour les jeunes
- 24 janvier : échanges avec les tuteurs et les jeunes
- 31 janvier : « deuxième respiration » pour les jeunes
- 15 mars : intervention d'un dirigeant au parcours atypique
- 30 mars : journée de « Job Dating »
- 24 mai : séance de bilan de l'année

Le schéma est similaire dans les deux autres sites.

Les moments de « respiration » sont des ateliers qui jalonnent la période de tutorat et qui doivent faciliter l'adaptation à la vie professionnelle. La première respiration est centrée sur le CV et la lettre de motivation : des conseils généraux sont prodigués puis, par petits groupes de cinq ou six, les élèves font l'autocritique de leur CV. En fin de journée, une synthèse écrite des points à retenir est diffusée. La seconde respiration est consacrée à l'entretien de recrutement. Les conseils généraux concernent la prise de parole, le comportement, le vocabulaire, l'apparence physique, etc. Il y a ensuite des simulations d'entretien. Contrairement aux précédentes, la journée de « Job Dating » est ouverte aussi à tous les élèves de terminale. C'est l'occasion de s'exercer à l'entretien d'embauche dans des

conditions proches du réel, mais aussi de trouver un job d'été ou de nouer des contacts par rapport à son projet. Le MEDEF s'implique beaucoup dans cette journée, en lien avec Pôle Emploi, la Mission locale ou la Maison de l'Emploi selon les villes concernées.

Un tel dispositif suppose la coopération de nombreux acteurs dans le cadre d'une organisation rigoureuse. Un « groupe pilote » réunit les différentes parties prenantes : les lycées, le MEDEF local, la Chambre de commerce et d'industrie et la Mission locale Centre-Bretagne. Au niveau de chaque lycée est constituée une « équipe projet » : outre des membres du groupe pilote, celle-ci comprend une équipe pédagogique (les enseignants impliqués dans le projet) et des chefs d'entreprise (les tuteurs). Du côté du MEDEF, l'opération est supervisée par une personne qui consacre 70% de son temps à la relation école-entreprise et travaille en lien avec la Cellule école-entreprise du Rectorat. C'est elle qui s'occupe de trouver et d'encadrer les tuteurs. Elle fait aussi appel à des retraités, ponctuellement, pour animer les journées de respiration. De son côté, chaque lycée mobilise une équipe d'enseignants qui joue un rôle central : « si les équipes de lycées ne soutiennent pas, ça ne fonctionne pas ». Cette équipe diffuse l'information à tous les élèves de première, puis sélectionne une vingtaine de candidatures parmi les volontaires. Les différentes filières sont concernées : générales, technologiques, professionnelles. Par exemple, il y a eu une soixantaine de candidats cette année à Vannes. Le choix est difficile : il s'agit de repérer les élèves qui ont le plus besoin de soutien, qu'il s'agisse d'un déficit de motivation, d'un milieu familial peu porteur ou d'un contexte de crise de communication entre l'élève et ses parents. A Pontivy, les élèves retenus sont majoritairement issus des filières professionnelles. Un tableau met en regard de chaque nom d'élève le nom de son tuteur et celui de son professeur-référent. Au cours de l'année, il y a un vrai travail en commun : la personne-ressource du MEDEF fait régulièrement des points d'étape avec les équipes des lycées. Et en fin de parcours, chaque lycée invite ses tuteurs à « un pot de remerciement » qui est aussi un moment de bilan, l'occasion d'entendre les chefs d'entreprise témoigner de leur expérience et des éventuelles difficultés rencontrées.

Différents supports ont été constitués pour étayer le dispositif. Une « charte du tutorat » précise les engagements réciproques de l'élève et du tuteur. Un livret nommé « passeport » leur est remis pour garder la trace de leurs rencontres. La communication externe n'est pas oubliée puisque la presse est systématiquement invitée à l'occasion des temps forts.

La particularité de cette opération « Booster » est de ne disposer d'aucun financement spécifique : elle repose entièrement sur le bénévolat. L'esprit, c'est que le tuteur accepte de donner du temps, des conseils. Il n'est pas nécessairement familier du métier auquel se forme son élève. C'est avant tout « un regard extérieur sur un potentiel ». Pour la seconde respiration, le lycée de Pontivy fait néanmoins appel à une troupe de théâtre pour la simulation des entretiens d'embauche. Son intervention est financée sur le budget pédagogique du lycée.

Concrètement, les séquences collectives et les supports constituent un socle commun qui doit permettre d'optimiser l'apport de l'accompagnement individualisé, supposé coller au plus près aux besoins spécifiques de chaque élève. Mais c'est aussi l'assurance de transmettre un bagage minimal, dans la mesure où la qualité de la relation interpersonnelle qui s'instaure au sein du couple tuteur/élève est inévitablement très inégale. Le tuteur

s'engage en principe sur un minimum de trois rencontres avec le jeune. Dans la réalité, cela peut aller bien au-delà, mais c'est très variable. Selon les cas, la relation peut être floue ou au contraire très structurée. Cela dépend de la personnalité et de la disponibilité du tuteur, mais aussi de l'attente du jeune et de la qualité de l'interaction entre eux.

Il faut enfin préciser que ce dispositif Booster n'est qu'un volet d'un programme plus vaste. Tout au long de l'année, plusieurs autres initiatives visent à rapprocher acteurs de l'entreprise et acteurs de la formation initiale (enseignants, chefs d'établissement, étudiants, élèves). La semaine école-entreprise au mois de novembre en est sans doute l'exemple le mieux connu. Autre action plus inédite, des enseignants peuvent faire un stage de 15 jours en entreprise pour découvrir de l'intérieur la vie et l'environnement de l'entreprise, mais aussi pour échanger avec les responsables de l'entreprise sur les démarches d'insertion des jeunes et sur les évolutions du système éducatif.

Ce dispositif s'adresse donc à des élèves encore scolarisés pour leur donner de la visibilité sur le monde du travail, ses acteurs et ses normes. En réduisant l'étanchéité entre univers scolaire et professionnel, il ouvre des perspectives, donne du sens à la scolarité et remotive les élèves pour préparer leur diplôme. La situation présentée ci-dessous relève d'une approche différente à plusieurs égards, en particulier parce qu'elle concerne au premier chef des ex-élèves récemment sortis du lycée.

3. Construction progressive d'un partenariat au niveau du bassin de formation

Le cas n° 5 diffère aussi du précédent par son origine. Il ne s'agit plus d'une initiative de terrain, celle d'un chef d'établissement dynamique qui crée des liens avec des représentants du monde de l'entreprise. Le propos est ici de mettre en évidence le cheminement qui a permis de construire un partenariat efficace entre l'Education nationale et les acteurs locaux de l'insertion, dans le cadre de relations institutionnelles. Le contexte est celui d'un dispositif d'envergure nationale, les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ».

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) permettent de coordonner l'action des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes⁴. Mises en place en 2011⁵, leur objectif est d'apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans diplômé et sans solution⁶. Les listes des jeunes concernés sont établies par le système interministériel d'échange d'informations (SIEI), puis transmises

⁴ Les informations relatives aux PSAD présentées dans cet encadré peuvent être retrouvées et complétées sur le site eduscol.education.fr, à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23269-cid55057/plates-formes-de-suivi-et-d-appui-aux-decrocheurs.html>

⁵ Cf. la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 « Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation ».

⁶ Il s'agit des jeunes ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas réinscrits dans un établissement de formation initiale (ces derniers incluent les CFA et l'enseignement agricole).

aux responsables des 360 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs réparties sur l'ensemble du territoire. Les missions de ces plates-formes sont les suivantes :

- mettre en commun les informations disponibles,
- assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme,
- rechercher les meilleures conditions pour accompagner de manière personnalisée le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi,
- proposer des solutions adaptées au contexte du territoire sur lequel elle est implantée.

L'ensemble des dispositifs permettant l'accompagnement des jeunes décrocheurs se regroupent sous le label réseau "Nouvelle chance" afin d'offrir des solutions adaptées aux profils des jeunes. La mission générale d'insertion (MGI) de L'Education nationale, récemment devenue « mission de lutte contre le décrochage scolaire » (MLDS), se situe au cœur de ce réseau par des actions de prévention et de raccrochage élaborées avec les établissements et les partenaires de l'insertion rassemblés dans ces plates-formes.

Les maîtres mots sont donc la communication et la concertation. L'Education nationale est directement impliquée, les MGI/MLDS faisant le lien entre les établissements et les partenaires de l'insertion. Le travail en partenariat est animé au niveau local par le responsable de la PSAD, nommé par le préfet de département. Cette mise en commun est grandement facilitée lorsqu'existe une antériorité de collaboration entre les différentes structures impliquées. Un exemple permet de l'illustrer. C'est celui d'une académie qui a en quelque sorte anticipé cette prescription de travail partenarial en mettant en place en 2007 un dispositif innovant d'accompagnement à l'emploi à la sortie du lycée professionnel.

Cofinancée par le Rectorat et le Conseil régional, cette initiative avait pour objectif d'accompagner des élèves tout juste diplômés de l'enseignement professionnel vers leur premier emploi. La priorité devait être donnée aux jeunes de faible niveau de qualification. Ce travail était effectué par des « coordonnateurs de parcours », logés au sein des établissements et positionnés à la fois en aval des établissements et en amont des partenaires (Missions locales - Pôle Emploi). Ce dispositif, qui a fonctionné jusqu'à l'été 2013, a accueilli chaque année environ 550 anciens élèves sans emploi sur la base du volontariat. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont pris le relais. Le public-cible a donc évolué, au profit des jeunes décrocheurs ou sortis sans diplôme, et les moyens ont été redéployés au profit des Missions de lutte contre le décrochage scolaire. Les coordonnateurs des MLDS ont désormais une double mission de conseil auprès des équipes pédagogiques et des chefs d'établissement, et d'accompagnement personnalisé des élèves en risque de rupture scolaire. L'objectif est d'accroître la cohérence des efforts des différents intervenants autour de la personne du jeune en difficulté, d'intervenir plus précocement et de manière plus coordonnée.

Il est intéressant de présenter le dispositif antérieur d'accompagnement à l'emploi, car il articulait lui aussi deux facettes complémentaires. Au sein de l'établissement scolaire il préparait les élèves à la sortie de formation initiale, et après il en accompagnait certains dans leurs premiers pas sur le marché du travail et dans l'emploi. Le cycle d'accompagnement se déroulait sur un an, à cheval sur deux années scolaires. Un premier volet se déroulait dans les établissements scolaires de mars à juin. Un second volet lui

succédait d'août à février : il s'agissait alors d'accompagner individuellement des anciens élèves sur la base du volontariat.

La genèse du dispositif

Cette académie avait une antériorité sur le sujet de la préparation des élèves à l'entrée dans la vie active. Des stages de formation y étaient organisés pour aider les personnels de l'Education nationale à se saisir de cette problématique. D'ailleurs, des actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des élèves y étaient déjà mises en œuvre. Il faut aussi souligner que c'est un acteur de la formation post scolaire, le Conseil régional, qui a été sollicité pour soutenir les jeunes à la fois avant et après leur sortie de l'établissement scolaire. Il s'agissait donc d'une expérience au caractère triplement novateur : par le partenariat engagé, par le public concerné et par l'ampleur du champ concerné, puisque cette mesure concernait toute une académie.

La construction du dispositif

Avec l'appui d'un cofinancement du Conseil régional, le Rectorat a créé en 2007 des cellules opérationnelles couvrant l'ensemble de l'académie. Il y a eu jusqu'à douze « coordonnateurs de parcours », soit en règle générale un dans chaque bassin de formation. Ils s'occupaient de l'accompagnement vers l'emploi, en lien avec la MGI, chargée quant à elle de l'accès à la qualification⁷. La supervision du dispositif était assurée à deux niveaux :

- dans chaque bassin de formation un proviseur d'établissement secondaire assurait le pilotage local. Il réunissait une à deux fois par an tous les chefs d'établissements de son bassin ;
- au niveau académique, un chargé de mission assurait le suivi global du dispositif et gérait son budget.

Le fonctionnement du dispositif

Les fonctions des coordonnateurs variaient avec la période considérée. Au printemps, ils se rendaient dans les établissements scolaires en fonction des besoins exprimés. Il s'agissait essentiellement d'actions en direction de collectifs : interventions devant la classe, animation d'ateliers pour des volontaires⁸, formation des équipes pédagogiques, etc. Mais ils pouvaient aussi répondre à des demandes individuelles, par exemple aider un élève à chercher un contrat d'apprentissage. A partir de l'été et pour une durée de six mois, les coordonnateurs assuraient un suivi individualisé d'élèves qui venaient de sortir du lycée. Cela comportait une activité de prospection d'offres d'emploi et de placement. Mais l'accompagnement se poursuivait au-delà du recrutement, le coordonnateur restant à la disposition du jeune et de l'employeur pour faciliter l'intégration du nouveau venu, et le cas échéant pour aider à gérer la rupture.

Concrètement, l'organisation du suivi individualisé était la suivante : au début de l'été chaque lycée envoyait au coordonnateur de son bassin de formation une liste d'élèves

⁷ Plus précisément, la mission première de la MGI est de remobiliser les élèves décrocheurs ou récemment sortis sans diplôme en vue de la réparation de leur diplôme.

⁸ Un lycée général et technologique a ainsi proposé à ses élèves un atelier de préparation des dossiers de candidature en BTS.

venant d'obtenir leur diplôme et susceptibles d'intégrer le dispositif⁹. Le coordonnateur contactait les élèves en juillet/août pour recenser les candidats. Il retenait parmi eux ceux qui semblaient avoir le plus besoin d'un suivi. Les CAP étaient prioritaires, mais à certaines périodes des élèves de niveau IV ou même III ont aussi bénéficié du dispositif. Fin février, au terme des six mois de suivi, les élèves encore sans solution étaient orientés vers Pôle Emploi et les missions locales. Au départ, ces opérateurs traditionnels ont manifesté une certaine méfiance par rapport à ce nouveau dispositif, ressenti comme concurrent de leurs propres services. L'argumentaire développé, chiffres à l'appui, pour justifier sa création a été le suivant : une fois sortis du lycée une partie des jeunes tardent à s'adresser à Pôle Emploi ou à la mission locale, ce qui laisse un espace pour d'autres intervenants, ne serait-ce que pour informer les anciens élèves sur ce qu'ils peuvent attendre de chaque structure. Progressivement, les relations se sont normalisées et les coordonnateurs de parcours ont eux-mêmes passé une journée en immersion dans ces structures pour bien connaître les services proposés.

Le bilan du dispositif

En régime de croisière, les douze coordonnateurs de parcours ont suivi 550 jeunes par an en moyenne. Certes, cela ne représentait qu'une proportion modeste des diplômés de l'académie à la recherche d'un emploi dès leur sortie du lycée, mais cela constituait un recours pour les plus en difficulté. Ces jeunes étaient massivement issus de formations professionnelles. A titre d'exemple, voici la répartition par type de diplôme des jeunes suivis durant l'année 2010-2011 :

- 55% d'entre eux étaient sortis du lycée avec un niveau V ou inférieur : 24% avec un BEP, 20% avec un CAP et 11% avec un niveau infra V,
- 33% étaient des sortants de niveau IV : 28% avec un bac pro et 5% avec un bac général ou technologique,
- 12% avaient un BTS.

Le nombre annuel de contrats conclus a évolué entre un minimum de 236 et un maximum de 259, exception faite de la première et de la dernière année¹⁰. C'est dire qu'il est resté relativement stable sur la période. En revanche, le taux de placement a oscillé entre 37% et 61%, le nombre de jeunes accueillis dans le dispositif ayant varié d'une année à l'autre. Cela suggère que les employeurs du territoire ont fait preuve d'une capacité d'accueil des jeunes concernés relativement constante, en nombre de postes. Et/ou que, compte-tenu de leur potentiel de travail, les coordonnateurs de parcours ont obtenu des résultats qui ne pouvaient dépasser un plafond.

Ce qui apparaît à travers l'action exposée ici, c'est qu'il est possible, sur la base du volontariat, de mobiliser des ex-élèves récemment sortis du système scolaire dès lors qu'une action préparatoire a été menée à bien alors qu'ils étaient encore dans l'établissement.

⁹ Les élèves connus pour poursuivre leurs études en étaient exclus. Quant à ceux qui avaient échoué à leur diplôme, ils étaient orientés vers le Centre d'information et d'orientation (CIO) dont ils dépendaient, et de là éventuellement vers la MGI.

¹⁰ Il s'agissait de CDI et de CDD (les CDD ont été pris en compte dès lors que le jeune estimait ne plus avoir besoin d'accompagnement).

4. Initiatives soutenues par des instances *ad hoc* visant à structurer les partenariats

Le Délégué académique aux enseignements techniques (DAET) de l'académie de Strasbourg a eu connaissance de notre investigation par l'intermédiaire de la coordonnatrice MGI de Strasbourg. Voici le message qu'il nous a adressé.

Il existe dans l'académie de nombreuses actions qui accompagnent les élèves de l'enseignement professionnel vers l'insertion professionnelle : techniques de recherche d'emploi, préparation à l'entretien d'embauche, intervention de professionnels dans les établissements, etc. Ces actions sont en général à l'initiative des établissements et s'appuient sur le réseau construit par l'établissement dans ses relations école-entreprises. Elles peuvent être initiées au sein des comités locaux éducation économie (CLEE) de façon concertée entre les acteurs de la formation et les acteurs du monde économique. Le cadre de ces actions est souvent l'accompagnement personnalisé en classe de terminale mais pas toujours. Je n'ai pas aujourd'hui une liste exhaustive de ce qui est fait, mais mes nombreux contacts tant au travers des chefs d'établissement que des CLEE et des délégués aux entreprises montrent que c'est une problématique dont les établissements se sont emparés.

Cette réponse du DAET, donc d'un responsable du ministère de l'Éducation nationale au niveau académique, est mentionnée ici car elle met en lumière l'intérêt que porte le Ministère à l'amélioration de la transition entre l'école et la vie professionnelle. Les actions décrites précédemment relèvent certes de dynamiques locales, mais elles s'inscrivent dans un contexte institutionnel qui encourage de telles expériences.

La préoccupation de rapprocher école et entreprise n'est certes pas nouvelle. Dans les établissements d'enseignement professionnel, les cursus de formation comportent de longue date des périodes de stage en entreprise, aujourd'hui appelées PFMP (période de formation en milieu professionnel). Mais depuis le milieu des années quatre vingt dix des actions spécifiques sont venues s'y ajouter, grâce à la mise en place progressive d'instances de coopération et de concertation. Une structure *ad hoc* a été créée au niveau de l'académie, des moments d'échanges s'organisent au niveau des bassins de formation, et au niveau local des initiatives intéressantes se font jour dans certains établissements.

Chaque académie a créé en son sein une cellule école-entreprise (parfois nommée cellule éducation-économie ou encore mission école-entreprise). Placées sous la responsabilité du DAET ou du Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), ces cellules sont chargées de promouvoir les relations entre les établissements d'enseignement et les entreprises sur le territoire de l'académie. Les « chargés de mission école-entreprise » y représentent l'Éducation nationale, les « Ingénieurs pour l'école » (IPE) le monde de l'entreprise. Une convention de partenariat, signée par le ministre de l'Éducation nationale et le président de l'association IPE, fixe le cadre et détermine les

objectifs du dispositif et précise également le rôle de chacun des partenaires dans cette opération.

Le dispositif des Ingénieurs pour l'école (IPE) consiste à détacher de leur entreprise dans les académies, à titre transitoire, des ingénieurs et des cadres afin qu'ils puissent mettre leur expérience professionnelle au service du système éducatif. L'objectif est de favoriser le rapprochement entre l'école et l'entreprise et d'accroître les chances d'accès des jeunes à l'emploi. Les IPE sont mis à la disposition de l'Éducation nationale pour une période d'un à trois ans renouvelable une fois au maximum. Ils restent des salariés de leur entreprise qu'ils réintègrent à la fin de leur mission. Ce dispositif a débuté à la rentrée 1994-1995 dans trois académies. Il a été ensuite étendu à d'autres académies. En 2012, il y a une cinquantaine d'IPE, répartis dans vingt-quatre académies. Parmi les entreprises qui contribuent à ce dispositif, on peut citer : Air France, EDF, EADS, France Télécom, Schneider, Thalès.

Un exemple d'action initiée par la Mission école-entreprise de l'académie de Lyon :

L'action « SOS stages » vise à aider des élèves issus de quartiers sensibles qui n'arrivent pas à trouver une entreprise d'accueil pour effectuer leur période de formation en entreprise. Cette expérimentation a débuté en 2011-2012 ; elle a concerné trois lycées professionnels dont les élèves étaient susceptibles de souffrir de discrimination lors de leur recherche de stage. Une charte¹¹ a été signée à cette occasion entre le Recteur de l'académie de Lyon et le Préfet du Rhône. Concrètement, cette action implique trois partenaires : la mission école-entreprise de l'académie, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la préfecture et la fondation agir contre l'exclusion (FACE) pour l'implication des entreprises.

Au niveau du bassin de formation, l'objectif est de promouvoir des actions conjointes entre acteurs de l'éducation et de l'économie en organisant leurs relations dans le cadre de comités locaux éducation économie, les CLEE¹². Les CLEE sont des instances où ces acteurs échangent, conçoivent et conduisent ensemble des actions spécifiques à leur territoire concernant la formation, l'orientation et l'insertion des jeunes. La configuration, le périmètre et les initiatives sont propres à chaque CLEE. Ils résultent de la concertation entre établissements scolaires publics et privés, centres de formation continue et d'apprentissage, centres d'information et d'orientation (CIO), entreprises, acteurs de l'animation économique, collectivités territoriales... Chaque CLEE est animé conjointement par des représentants d'entreprise et du monde éducatif.

Quelques exemples d'actions réalisées par des CLEE :

- **Semaine école-entreprise** : opérations concertées se déroulant durant une semaine dans des entreprises et des établissements scolaires. En partenariat avec le MEDEF.

¹¹Cette charte peut être consultée à l'adresse suivante :

http://www.medeflyonrhone.fr/wp-content/uploads/2011/11/charte-SOS-STAGE-2011_2012.pdf

¹² Selon les académies ceux-ci se nomment CLEE (comité local éducation économie ou comité local école entreprise), ou encore REEL (réseaux école entreprise locaux).

- **Découverte des formations et des métiers** : forums, carrefours, visites d'entreprises, concours sur la découverte des métiers de l'industrie, conférences/tables rondes...
- **Stages en entreprises** : élaboration des documents (livrets, plaquettes, charte pour la préparation ou l'accueil en entreprise, réglementation, tableaux d'harmonisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP))...
- **Aide spécifique à l'orientation** : accueil d'élèves dont certains en voies de décrochage, par des responsables d'entreprises
- **Échanges éducation économie** : échanges croisés entre professionnels et équipes dirigeantes et éducatives des établissements, jumelage école entreprise, interventions et témoignages de professionnels.

Sources de ce passage : plusieurs sites internet dont celui de l'académie de Nantes.

Dans certains lieux, la concertation s'organise aussi à un troisième niveau, celui de l'établissement de formation. C'est le cas dans l'académie de Besançon où des cellules école-entreprise se sont mises en place progressivement dans les lycées depuis 2006. En juin 2012, 55 lycées de l'académie étaient concernés. L'encadré ci-dessous précise l'objectif, la composition et les principales missions de cette cellule d'établissement¹³.

La cellule école-entreprise doit permettre, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'établir, de développer ou de renforcer les liens entre les équipes éducatives et les partenaires professionnels. Elle doit jouer un rôle de facilitateur pour davantage d'ouverture sur le monde socio-économique et être à l'écoute des besoins des équipes pédagogiques.

La cellule se compose au minimum

- du chef d'établissement
- du chef de travaux
- d'enseignants de la formation initiale et si possible continue
- de représentants du monde professionnel
- de partenaires extérieurs (Pôle emploi, Conseillers de l'Enseignement Technologique...)
- de représentants des réseaux d'information et d'orientation.

La cellule peut accueillir des équipes de collèges environnants. Elle peut également faire appel ponctuellement à des experts sur un sujet traité lors de réunions.

Ses missions

- mettre en place des outils de suivi du devenir des élèves et de leur insertion professionnelle après la sortie de l'établissement,
- appuyer le chef de travaux et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), et mettre en place, sous la conduite du chef d'établissement, la politique de communication entre le lycée et les entreprises.
- proposer des réponses aux questions soulevées sur les relations école-entreprise par les équipes éducatives.

¹³ Cf. le site de l'académie de Besançon, à l'adresse <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article1660>

Ce qu'il faut noter, c'est que quel que soit le niveau d'intervention considéré, les actions sont conçues au bénéfice des élèves scolarisés ou assimilés, étant entendu que les établissements scolaires ont vocation à se préoccuper du devenir des décrocheurs jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une fois officiellement sortis du lycée, les anciens élèves ne constituent pas une cible pour ces instances de concertation. L'objectif les concernant se limite au recueil d'informations sur leur situation, essentiellement à des fins de suivi administratif ou statistique. Une fois hors du système de formation initiale, les jeunes basculent dans un autre univers : ils relèvent d'autres structures (mission locale et Pôle Emploi en tête) et d'autres dispositifs.

Conclusion

Notre objectif était d'établir un état des lieux des principales actions publiques innovantes réalisées en France pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement professionnel. C'est le constat des résultats relativement modestes de notre recherche bibliographique qui nous a conduits à nous adresser directement aux structures de terrain, et de là à rédiger la présente « revue d'expériences ». Pour découvrir l'existence éventuelle d'autres actions particulièrement intéressantes, que ce soit au niveau des partenariats engagés ou du public concerné. Et notamment pour savoir s'il existait des expériences impliquant des établissements scolaires au bénéfice de leurs anciens élèves sortis de formation initiale. Au terme de cette exploration, il apparaît que la plupart des initiatives relatées concernent la construction de partenariats entre organismes peu coutumiers de travailler ensemble, pour mener à bien des actions au profit d'élèves scolarisés. Parmi les dispositifs décrits, un seul présente la particularité de concevoir l'accompagnement à l'emploi sur une période qui couvre à la fois la fin de la scolarité et les premiers mois qui suivent la sortie du lycée professionnel.

Ce constat conduit à souligner l'originalité de l'expérimentation intitulée « sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes au sein des lycées professionnels », initiée conjointement par la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (MAFEJ) et par la Direction générale de l'enseignement scolaire. Celle-ci invitait en effet des lycées professionnels à concevoir des dispositifs innovants pour accompagner des élèves de baccalauréat professionnel durant deux années, l'année de terminale (dite N-1, en 2011-2012) et l'année suivante (dite N+1, en 2012-2013)¹⁴. En tant que chargés d'études du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), nous étions missionnés pour évaluer cette expérimentation et il nous paraissait particulièrement intéressant de pouvoir confronter nos observations aux enseignements d'autres expériences du même type. Notre rapport met en évidence à la fois la pertinence d'une telle ambition et les obstacles rencontrés pour la mettre en œuvre concrètement la seconde année¹⁵. L'évaluation de l'expérimentation montre en effet que dans leur configuration actuelle les lycées professionnels ne sont pas en mesure d'organiser efficacement l'accompagnement à l'emploi de leurs anciens élèves après leur sortie de l'établissement. Pour rendre cet objectif

¹⁴ Cela explique le fréquent recours à l'abréviation « N-1/N+1 » pour désigner cette expérimentation.

¹⁵ Les références de ce rapport figurent en note n° 1, au début du présent texte.

plus réaliste, il faudrait créer préalablement au niveau local un dispositif spécifique visant à renforcer les liens entre les établissements scolaires et les entreprises susceptibles d'accueillir les jeunes.

L'expérimentation « N-1/N+1 » s'est achevée en juin 2013, mais la dynamique engagée a perduré. Elle a même acquis une dimension européenne à travers la création du dispositif « Tremplin » par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)¹⁶. Celui-ci a deux missions principales :

- 1) la première reprend les objectifs de l'expérimentation précédente puisqu'il s'agit de préparer le jeune diplômé à son insertion professionnelle et à le suivre pendant l'année après son diplôme avec comme ambition de s'ouvrir aux partenaires de l'école (entreprises et branches professionnelles, pôle emploi, missions locales...etc.) ;
- 2) il s'y ajoute une seconde dimension : l'incitation des jeunes diplômés à la mobilité nationale et européenne, conçue comme un outil pour favoriser l'employabilité. Trois partenaires européens sont impliqués dans le projet ainsi que les deux délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC).

En outre, la condition qui manquait pour permettre aux lycées professionnels de suivre leurs anciens élèves pourrait se réaliser à travers la création des « campus des métiers et des qualifications », prévue par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Le campus est un réseau qui relie des acteurs d'un même territoire dans un partenariat renforcé autour de la formation : des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif ou culturel. Avec notamment pour objectif de valoriser la voie professionnelle.

¹⁶ La DGESCO est une direction du ministère de l'Education nationale.



BIBLIOGRAPHIE

2013, C. Fournier et A. Legay, [« Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels », Rapport d'évaluation](#), Céreq, septembre.

Le rapport est en ligne sur le site du FEJ. Le titre ci-dessus est un lien hypertexte qui permet d'y accéder directement.

2012, C. Fournier et A. Legay, [« Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels », Revue de littérature – Première partie](#), Céreq, mars.

La première partie de la revue de littérature est elle aussi en ligne sur le site du FEJ. Le lien se trouve à côté de celui concernant le rapport d'évaluation, dans la rubrique « Insertion professionnelle », au sein du paragraphe concernant chacun des lycées impliqués.

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed squares of various sizes and colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr